



## COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie

BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [plantelme@yonne.fff.fr](mailto:plantelme@yonne.fff.fr)

PV 191 Sp 41

### PV téléphonique de la Commission Sportive du 17 avril 2023

**Président** : M. TRINQUETTE Jean-Louis

**Présents** : MM. BÉNARD Christian – ROMOJARO Mickaël – SCHMINKE Didier

Début de la réunion : 15h00

#### Match non joués

##### Match 24914642 du 26.03.2023 Coulanges la Vineuse 1 – UF Tonnerrois 1 D2 gr B

La commission, vu les pièces au dossier,

- en application de l'article 9 – Calendrier – B – Horaires : « 6. En tout état de cause, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées, sont fixés par la Commission Sportive le même jour à la même heure. »,
- au vu du classement et des impératifs du calendrier D2 gr B et des coupes seniors de fin de saison,
- reprend le dossier de ce match et confirme la décision de donner ce match à jouer le **vendredi 21 avril 2023 à 19 h 30** (suite à l'accord des deux clubs),
- attendu que l'éclairage du terrain de Coulanges La Vineuse n'est pas classé au niveau fédéral (niveau E7),
- attendu que le club de Coulanges La Vineuse n'a pas répondu à la demande de la commission pour trouver un terrain de repli avec un classement d'éclairage niveau E7
- attendu que la réponse était à faire parvenir pour le 14 avril 2023,
- attendu que le club de l'UF Tonnerrois propose de jouer ce match sur les installations de Joigny – terrain synthétique (éclairage classé niveau E7),
- attendu que le club de l'US Joigny a donné son accord pour le prêt de leurs installations,
- donne ce match à jouer le **vendredi 21 avril 2023 à 19 h 30 au stade de la Madeleine de Joigny sur le terrain synthétique**
- cette rencontre est à jouer sous la responsabilité du club de Coulanges La Vineuse (équipe recevante),
- demande à la CDA de désigner un arbitre officiel,
- Amende 40 € au club de Coulanges La Vineuse pour le non envoi de document demandé dans les délais impartis (amende 5.26)

## Changements dates, horaires, terrains

### Match 24914473 du 23.04.23 Magny 2 – St Fargeau 1 D2 gr B

Demande d'avancement de match du club de Magny.

La commission, vu les pièces au dossier, les courriels des deux clubs,

- attendu que l'éclairage des installations de Guillon n'est pas classé niveau FFF,
- attendu que le club de Magny n'a pas répondu à la demande de la commission pour trouver un terrain de repli avec un classement d'éclairage niveau E7
- attendu que la réponse était à faire parvenir pour le 14 avril 2023,
- reprend sa décision et maintient ce match à sa date initiale, soit le **23 avril 2023 à 15 h 00 sur les installations de Magny,**
- Amende 40 € au club de Magny pour le non envoi de document demandé dans les délais impartis (amende 5.26).

Fin de la réunion : 16h00

Le Président

Trinquesse Jean-Louis

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »*